

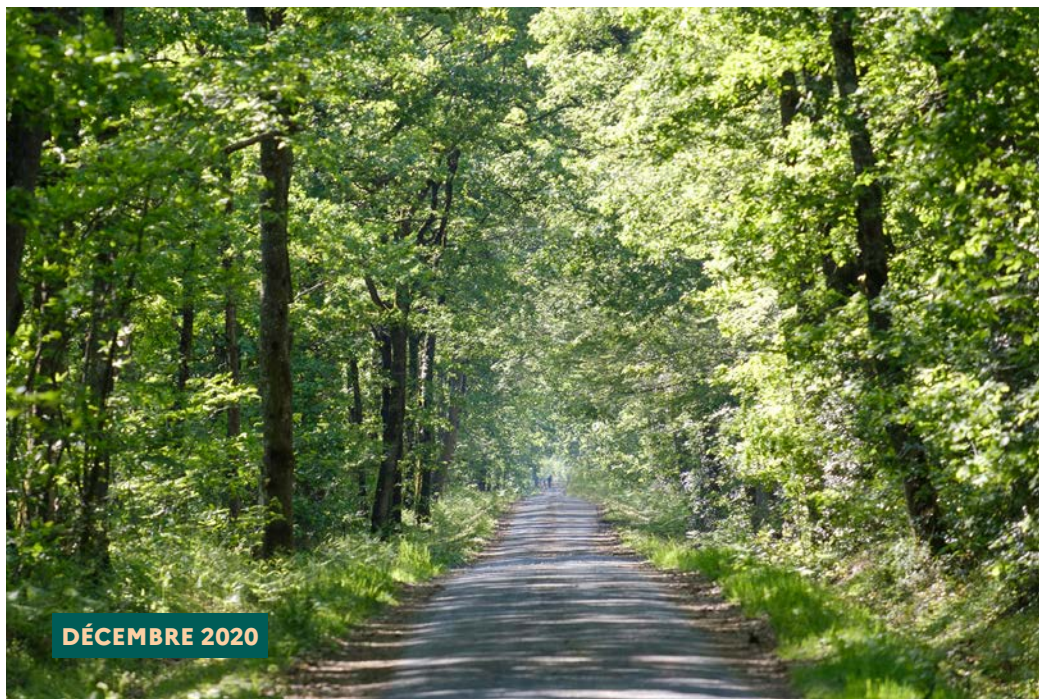


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA SURVEILLANCE DE LA SANTÉ DES FORÊTS



DÉCEMBRE 2020

Le Département de la santé des forêts au sein de la direction générale de l'alimentation gère la surveillance sanitaire des forêts françaises publiques et privées en métropole.

Cette surveillance a pour objectif d'éviter l'émergence ou la propagation de problèmes sanitaires, de mieux comprendre les phénomènes et de constituer la mémoire sanitaire des forêts.

LES RISQUES OBSERVÉS

→ les organismes nuisibles (la processionnaire du pin, les scolytes...);
→ les dépérissements et les affaiblissements des arbres, liés aux changements de l'écosystème (évolution du climat, du sol...);

→ l'introduction de nouveaux parasites, phénomène accentué par la mondialisation des échanges commerciaux.



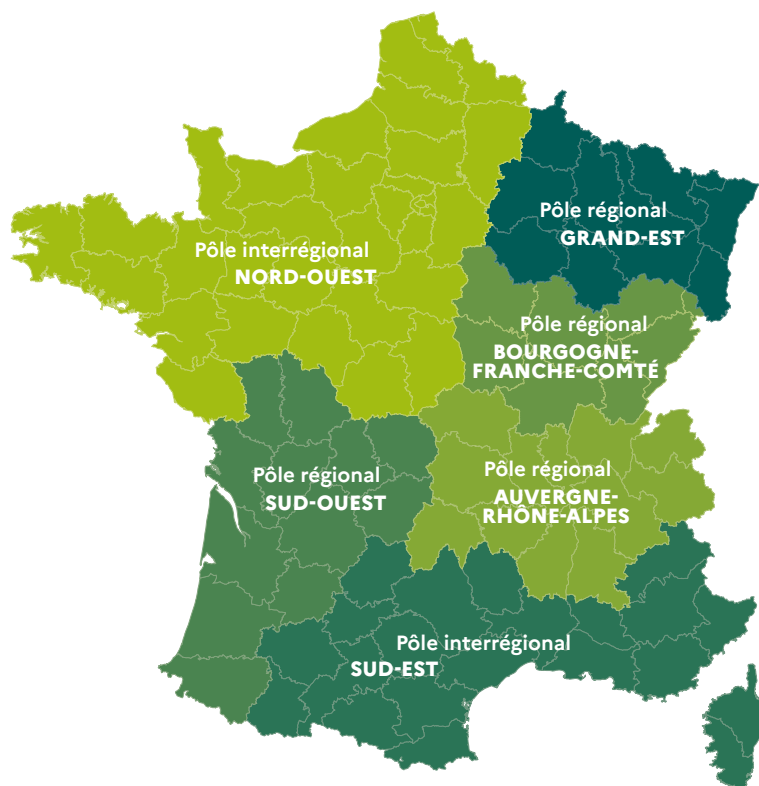
LA SURVEILLANCE SANITAIRE EST ORGANISÉE EN RÉSEAU

→ **une équipe à Paris**, au ministère de l'Agriculture, élabore et coordonne la stratégie nationale ;

→ **6 pôles régionaux et interrégionaux** dans les DRAAF*, en charge de la protection des végétaux (SRAL - services régionaux de l'alimentation), animent la surveillance ;

→ **un réseau de 250 forestiers de terrain**, les correspondants-observateurs, issus de l'ONF, du CNPF et des services déconcentrés du ministère, prospectent les forêts.

→ **des experts nationaux** en santé des forêts, en lien avec la recherche, apportent un appui scientifique et technique.



*Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Quelles sont les missions des correspondants observateurs ?

Chaque année, les **correspondants-observateurs** signalent tous les problèmes sanitaires relevés dans les forêts publiques et privées. La palette très large de leurs activités répond à la complexité des problématiques de santé des forêts.

+ Ils sont les **interlocuteurs locaux** (conseils, questions, diagnostic terrain, ...) des propriétaires et des gestionnaires pour tout problème sanitaire.

+ Ils aident au **diagnostic** et à la **compréhension** des problèmes.

+ Ils mettent en œuvre des suivis spécifiques sur les **problèmes sanitaires les plus dommageables aux forêts**.

+ Ils surveillent l'introduction et la **propagation d'organismes nuisibles** exotiques et envahissants pour protéger les forêts de ces nouveaux ravageurs.

+ **Ils veillent au quotidien** en relevant tous les problèmes sanitaires qu'ils constatent pour mieux comprendre leur impact sur la forêt et pour mieux mesurer les dommages qu'ils occasionnent.



CONTACTS DES PÔLES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

Département de la santé des forêts (DGAL, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris)
dsf.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr

Pôle régional auvergne rhône-alpes de la santé des forêts (SRAL Auvergne)
dsf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Mission santé des forêts Nouvelle-Aquitaine (SRAL Nouvelle-Aquitaine)
dsf-so.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Pôle interrégional nord-ouest de la santé des forêts (SRAL Centre-Val de Loire)
dsf-no.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Pôle interrégional sud-est de la santé des forêts (SRAL PACA) dsf-se.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Pôle régional grand-est de la santé des forêts (SRAL Grand-Est) dsf-ne.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Pôle régional Bourgogne-Franche-Comté de la santé des forêts (SRAL Bourgogne-Franche-Comté)
dsf.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr